

Suite de l'entretien avec le ministre de l'Eau et de l'Énergie

" 4 513 lampadaires solaires ont été installés dans les neuf provinces du Gabon "



Le Gabon, avec le concours des partenaires, va également investir dans la construction des barrages hydroélectriques.



Les énergies propres font partie, entre autres, des priorités du gouvernement.

Propos recueillis par Willy NDONG

Libreville/Gabon

Ces augmentations sont-elles consenties pour financer des investissements ou s'agit-il simplement du respect des clauses contractuelles ?

- Vous savez, c'est une question de coût. Si vous avez le gas-oil qui augmente, cela veut dire que la marge sur la production d'énergie sur le gas-oil diminue. Si le gaz augmente, c'est également les turbines à gaz que nous utilisons à la SEEG qui enchérissent le coût de production, et donc la marge diminue. C'est donc tout simplement l'effet inflation qui joue dans la gestion des prix et la grille tarifaire qui est constituée chaque trimestre, chaque année, par l'opérateur.

Prévue pour durer 12 mois, la réquisition de la SEEG devrait bientôt prendre fin. L'État prévoit-il déjà le lancement dans quelques semaines des appels d'offres ?

- Il y a effectivement une loi qui encadre les réquisitions d'usage. Au Gabon, c'est 12 mois. A la fin de ces 12 mois, la réquisition est terminée. On doit, théoriquement, rendre la boîte à son propriétaire.

Qui est le propriétaire de la SEEG ?

- Le propriétaire, c'est Veolia, qui détient 51% des parts des actions. Logiquement, dans quelques mois, Veolia va reprendre en main sa société. Pour faire taire toutes les polémiques, je dirais simplement que Veolia ne reviendra jamais au Gabon.

Alors, à qui allez-vous restituer la SEEG ?

- Nous avons obligation de sortir de l'imbrroglio juridique. Par ailleurs, il faut rappeler que nous avons retiré la concession à la SEEG. Ce qui veut dire que la SEEG ne peut plus, même si elle existe, distribuer l'eau et produire l'énergie en République gabonaise. Donc, même si on rendait la société à Veolia, elle ne pourrait pas s'en servir. Juridiquement, nous allons sortir de la réquisition de la manière que nous aurons choisie. Mais, à partir du 16 février 2019, nous allons sortir de la réquisition. Il y a deux manières possibles : la première est de récupérer la SEEG via une négociation que nous pourrions parachever avec Veolia sur les 51% du capital qui lui appartiennent. Il existe une autre manière de sortir que je préfère ne pas dévoiler pour le moment.

M. le ministre, vos propos peuvent prêter à confusion, et les Gabonais pourraient penser qu'en février 2019, Veolia reviendra au Gabon. Est-ce le cas ?

- J'ai bien été précis dans ce que j'ai dit, en affirmant que Veolia ne reviendra plus au Gabon. Par contre, ce que je peux ajouter, c'est que le plus important pour le gouvernement est de finir avec la réquisition pour, ensuite, organiser sereinement le secteur. C'est-à-dire que si demain nous faisons appel à un nouveau part-



Patrick Eyogo Edzang, ministre de l'Eau et de l'Énergie, s'est interrogé sur le bien-fondé de l'augmentation des factures d'eau et d'électricité.

naire ou repreneur, ce ne sera pas de la même manière. Cela ne peut plus être hégémonique : «Je fais le courant, l'électricité, je produis, je transporte, je commercialise, je suis de bout en bout». Non ! on doit organiser le secteur avec, de manière réglementaire et législative, un encadrement. Le Gabon est un petit pays. Nous n'allons pas faire comme si nous avions 50 à 100 millions d'habitants. C'est donc dire que la viabilité de la société dépend aussi de la modélisation que nous entendons donner au secteur. Nous avons des partenaires pour cela, à l'exemple de la Banque mondiale qui l'a fait dans plusieurs pays et qui serait prête à nous accompagner. Nous avons également la BAD et un certain nombre de spécialistes pour organiser le secteur et le rendre viable. C'est lorsque nous aurons tout mis en œuvre que nous ferons appel à des partenaires, s'il le faut.

En dehors du dossier lié à la réquisition de la SEEG, vous avez également celui de la construction d'importantes infrastructures. Où en sommes-nous exactement avec les barrages sur les chutes de l'Impératrice Eugénie, FE 2, Ngoulmendezim, Dibwangui... ?

- Les projets structurants, il faut bien savoir comment cela fonctionne. Nous étions récemment avec le chef de l'Etat sur le barrage le plus grand du monde, le barrage des Trois-Gorges en Chine. Entre le moment où ils ont lancé l'idée de faire ce barrage, sa réalisation et sa mise en service, il s'est écoulé 17 ans. Ce qui veut dire qu'en un an, pour ces quelques barrages, nous avons monté l'escalier quatre à quatre. Les plus hautes autorités nous ont donné carte blanche pour pouvoir doubler les capacités énergétiques du Gabon d'ici trois à quatre ans. Nous avons effectivement des projets qui sont dans le

pipeline et relativement avancés, puisque nous avons négocié et signé les contrats de concession. Vous avez les avant-projets sous mer, les avant-projets détaillés. Pour éviter ce qui s'est passé avec les chutes de l'Impératrice et FE 2 avec la société Coder avec qui nous avons eu des problèmes jadis, nous avons pris la précaution de faire appel à la facilité africaine, c'est-à-dire un organisme de la BAD qui nous permet d'avoir recours à des plus grands cabinets juridiques pour négocier avec l'investisseur, et qui aide la partie gabonaise à ne pas rentrer dans les schémas qui feront que lorsque nous avons un problème contractuel, l'Etat soit condamné. Nous avons, au sein du ministère, une équipe de personnes aguerries à la négociation. Nous avons donc pu avancer sur Dibwangui, Ngoulmendezim, Kingulé-Aval. Aujourd'hui, les négociateurs du ministère, ceux du FGIS et de la SEEG sont à Paris pour négocier avec Versila, un nouveau partenaire, pour la rénovation de la centrale hydroélectrique d'Owendo. Nous rentrons en négociation pour FE 2 sur un contrat de concession. Nous avons Genser pour la construction d'une centrale thermique à Nkok et à Owendo. Nous avons donc avancé à la vitesse grand "V", pour pouvoir lancer ces projets dans les meilleurs délais, afin que la construction de ces ouvrages puisse commencer en 2019.

Où en est-on avec le projet du mix énergétique du Gabon ?

- Aujourd'hui, le mix énergétique du Gabon, ce sont environ 55% d'énergie thermique et 45% d'énergie hydroélectrique. On doit bouleverser le mix énergétique. C'est le vœu du chef de l'Etat. La Caisse de dépôt et consignation (CDC), la société Ausar Energy et le ministère de l'Énergie ont signé cette année pour huit centrales photovoltaïques hybrides. A Ndjolé par exemple, où il existe des groupes très bruyants, demain ce sont les centrales photovoltaïques qui vont alimenter la ville, jour et nuit. Quand il n'y a plus de soleil, on bascule sur les groupes. Cela va permettre de modifier forcément la consommation verte de l'énergie en énergie renouvelable. Nous sommes aujourd'hui en pourparlers avec les Turcs, également pour la construction d'une centrale photovoltaïque de 4 MW solaires à Mouila. C'est quasiment acté avec la SEEG comme partenaire. On veut donc inverser le mix énergétique pour que ce soit 80% d'énergie propre et 20% d'énergie thermique. C'est la première chose. La seconde, c'est que le 31 décembre 2017, le chef de l'Etat a lancé des mesures prioritaires présidentielles, notamment l'installation de 5000 lampadaires solaires. Aujourd'hui, 4 513 lampadaires solaires ont été installés dans les neuf provinces du Gabon. On dira que ce n'est pas parfait, mais les gens sont contents et en redemandent. Nous allons, je l'espère bien, continuer sur ce programme, parce que dans les villages éloignés, autour des lampadaires le soir, on met de l'animation et cela permet aux jeunes de réviser leurs cours. C'est donc quelque chose de très porteur et de très positif.

Brèves

Sénégal/Accord de 342 milliards de francs avec les USA pour améliorer le secteur énergétique

Le Sénégal et les USA ont conclu un accord de 600 millions \$ (environ 342 milliards de francs), visant à améliorer les performances du secteur énergétique, a-t-on appris de l'Agence de presse sénégalaise (APS), ce mardi. D'après le média sénégalais, le « nouveau compact quinquennal pour l'énergie » a été signé entre le gouvernement sénégalais et le Millénum Challenge Corporation, une agence d'aide bilatérale américaine créée en 2004. Ce nouvel accord impliquant un financement de 550 millions \$ des Etats-Unis, ainsi qu'un engagement de 50 millions \$ de la part de l'Etat sénégalais, devrait permettre de mettre en place trois projets.

Côte d'Ivoire/ L'AFD finance à hauteur de 53 milliards de francs la construction de la première centrale solaire flottante d'Afrique

L'Agence française de développement (AFD) va financer, en Côte d'Ivoire, le projet de construction de la première centrale solaire flottante d'Afrique. C'est ce qu'a annoncé le ministre ivoirien du Pétrole, de l'Énergie et des Energies renouvelables, Thierry Tanoh en début de semaine. Selon Tanoh, cette initiative du gouvernement répond aux besoins du pays de faire passer les énergies renouvelables à 11% de son mix énergétique d'ici 2020, puis à 16% en 2030, vu le faible taux de production du pays en mégawatt d'énergie solaire observé en 2018. Notons que les installations de cette centrale solaire se feront sur des plans d'eau, lagunes ou mers, abondants en Côte d'Ivoire.

Malawi/ La centrale solaire de Kanzimbe entre en construction

Au Malawi, les travaux de la centrale solaire de Kanzimbe, dans la région de Salima, ont démarré. L'infrastructure, d'une capacité de 60 MW, sera construite par JCM Matswana Solar Energy et fait déjà l'objet d'un contrat de rachat d'électricité signé avec l'Escom, la compagnie électrique nationale.

Selon Peter Mutharika, le président de la République qui a procédé au lancement des travaux, la construction de cette centrale entre dans le cadre de la politique gouvernementale visant à accroître l'accès à l'électricité dans le pays.

Rassemblées par W.N.